

RAPPEL : loi NOME

MAIL DEJA CONNU, MAIS ON NE LE REPETERA JAMAIS ASSEZ

DANS QUELQUES JOURS CE NE SERA PLUS UN PROJET MAIS UNE VÉRITABLE LOI SCÉLÉRATE AVEC APPLICATION AU 1ER JANVIER 2011.

QUAND NOS FACTURES ET CELLES DE NOS AMIS AUGMENTERONT ON NE POURRA PLUS DIRE QUE L'ON NE SAVAIT PAS.

A DIFFUSER LARGEMENT ÉVIDEMMENT !

APRÈS FRANCE TÉLÉCOM, LA POSTE, LA SNCF, ETC... *EDF

Pour les fameux compteurs qui devraient être installés bientôt et qui devraient nous être facturés au prix très très fort (vers les 300 €), et qui, de surcroît, ne seraient pas fiables : *il ne faudra rien signer.*

On ne peut pas refuser à EDF d'accéder aux compteurs et de les changer : par contre comme nous n'avons rien demandé, nous n'avons aucune obligation de signer quelque document que ce soit, et, du moment que nous n'aurons rien signé, EDF ne pourra pas nous obliger à payer ces compteurs....

Attention aux signatures : aucune, même pour la réception de travaux etc ...

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ VONT AUGMENTER POUR PERMETTRE LA CONCURRENCE !

À TERME, L'USAGER PEUT S'ATTENDRE À DES HAUSSES SUBSTANTIELLES DE SA FACTURE, COMME CELA S'EST DÉJÀ PRODUIT POUR LE GAZ.

NE LAISSONS PAS FAIRE !

C'est la loi NOME, soit la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, concoctée par le gouvernement.

Le principe en est simple : constatant que la concurrence ne fonctionne pas -plus de 96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique (EDF) - le gouvernement a décidé de la créer... artificiellement.

La loi étant passée dans une relative indifférence, à partir du 1er janvier 2011*, EDF aura obligation de revendre à ses concurrents jusqu'à 25 % de sa production d'électricité.

Un véritable hold-up ! Les fournisseurs d'électricité vont se voir offrir un quart de la production, que les Français ont déjà payé avec leur facture, pour qu'ils puissent réaliser des profits, au seul bénéfice de leurs actionnaires. C'est une première que d'obliger une entreprise, dans le monde de la "concurrence libre et non faussée", à céder une partie de ses atouts à des concurrents qui produisent peu ou pas du tout d'électricité.

www.poursavoir.fr

<http://www.monde-diplomatique.fr/2004/06/ANTOINE/11276> (article de 2004)

autres exemples de privatisations :

http://www.sudptt44.org/e107_files/public/1217412610_1_FT0_page3.pdf

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article7886>

<http://www.partagedeseaux.info/article300.html>

*Si vous êtes scandalisé, diffusez au moins ce message !

Une fois livré à la concurrence et surtout au "privé " ce sera trop tard.*

Le prix de l'électricité sera fixé par des groupes privés qui en fait seront des filiales d'un seul et unique groupe !

Vous n'y croyez pas ? Alors remettez-vous dans le contexte de nos chères autoroutes Françaises que nos parents et grands-parents ont payées avec leur impôts et qui ont été vendues et bradées à de grands groupes privés

Cela profite à qui ? Et le prix à payer pour y circuler ? N'est-ce pas scandaleux ?

Mais c'est trop tard, car ce réseau routier n'appartient plus en totalité à l'état ! Et pour le reste ce sera pareil !

*Aujourd'hui le service public coûte cher, mais ce n'est rien face à ce qui nous attend si nous le bradons à des groupes privés !

Si vous pouvez faire circuler sans modération autour de vous ce message et cette adresse du site alors n'hésitez pas !!*

PS : Mais comme pour le relevé des compteurs, il s'agira d'une société privée externe à EDF qui viendra bidouiller votre compteur, ne les laissez pas accéder à votre maison. Tant pis pour ceux qui ont leur compteur accessible depuis le public. Et pire, dommage pour ceux qui ont accepté le prélèvement automatique, vous serez ponctionnés automatiquement du montant décidé par EDF comprenant le coût de la sous-traitance privée !